



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19: soutien aux acteurs et actrices culturel.le.s professionnel.le.s

### Mise au concours de bourses de recherche et de développement artistiques

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), par l'intermédiaire de son Service des affaires culturelles (SERAC), met en œuvre, comme annoncé le 4 décembre, une nouvelle mesure d'aide à hauteur de 3 millions de francs pour soutenir directement la création des acteurs et actrices culturel.le.s à titre individuel. Les « Bourses de recherche et de développement artistiques » visent à donner des moyens aux créateurs et créatrices vaudois.e.s pour poursuivre leur réflexion artistique et explorer de nouvelles méthodes, techniques ou modes de diffusion de leur travail. Les dossiers de candidature doivent être déposés en ligne jusqu'au 10 janvier 2021.

La pandémie de COVID-19 et les mesures décidées par les gouvernements fédéraux et cantonaux pour y faire face ont très fortement impacté le secteur culturel. Le Conseil d'Etat vaudois, conscient de cette situation, a alloué depuis le début de la crise des montants importants à ce secteur d'activité. Outre le premier train de mesures, financé par la Confédération et le Canton (Ordonnance COVID-19 dans le secteur de la culture) à hauteur de 39 millions de francs, un deuxième paquet de mesures (Ordonnance fédérale COVID-19 culture) de 26 millions de francs permet depuis le 26 septembre d'indemniser les entreprises culturelles (personnes morales à but lucratif ou non) jusqu'à fin 2021.

Afin de soutenir très spécifiquement les acteurs et actrices culturel.le.s professionnel.le.s (personnes physiques) ne pouvant actuellement plus exercer leur activité, l'Etat de Vaud met aujourd'hui au concours, comme annoncé, des Bourses de recherche et de développement artistiques. La mesure, dotée d'un montant de 3 millions de francs, s'adresse aux acteurs et actrices culturel.le.s professionnel.le.s résidant dans le canton depuis au moins de 3 ans et ayant exercé une activité artistique au cours de ces trois dernières années. Une seule demande de bourse (d'un montant de 10'000, 15'000 ou 20'000 francs) peut être déposée par acteur ou actrice culturel.le. Les domaines concernés sont les arts de la scène, les arts visuels, les arts plastiques, la musique et la littérature.

Les dossiers de candidature complets sont à déposer uniquement en ligne jusqu'au 10 janvier 2021 au plus tard.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 décembre 2020

## **LIENS**

[Informations et dépôt de candidatures](#)

[Pour mémoire: communiqué du 4 décembre 2020](#)